

Montréal, le 9 mars 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Tous les participants

Objet : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014**
Dossier de la Régie : R-3879-2014 Phase 3

Chères consœurs, chers confrères

Lors de la rencontre préparatoire de ce jour, la Régie de l'énergie (la Régie) a demandé aux participants de déposer leur argumentation relative au point suivant :

Veillez concilier le droit discrétionnaire de la Régie de déterminer la méthode à être utilisée pour fixer ou modifier un tarif de transport, de livraison ou d'emmagasinement de gaz naturel, avec le droit fondamental allégué de Gaz Métro d'être entendu spécifiquement sur chacune de ses dépenses.

La Régie souhaite obtenir les argumentations de Gaz Métro et des intervenants **au plus tard le 10 mars 2015 à 16 h.** elle attendra la réplique de Gaz Métro **au plus tard à 12h le 11 mars 2015.**

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml